GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT-NAZAIRE

SNC - MODIFICATION DE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- tenir une assemblée générale extraordinaire décidant de la modification de la date de clôture de l'exercice social

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé du guichet unique

Les documents à joindre au dossier de modification

Actes à produire

- un exemplaire de l'acte constatant la décision de modification de la date de clôture de l'exercice social certifié conforme par le représentant légal.
- un exemplaire des statuts mis à jour, certifié conforme par le représentant légal

Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui-même la formalité

Coût

- Joindre à la formalité un règlement de 56,61 € (comprenant 0 € de coût de dépôt d'actes).

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
42,26 €	0 €	8,45 €	5,9 €	0 €	56,61 €

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 28 février 2024 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)